

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Mélodie LEGALLOIS pouvoir à Stéphane BRULARD, José PEREIRA

Absents non excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Yvon PERROT,

Secrétaire de séance : Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Anthony TORNIL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2025.

1-Délibération portant approbation du compte financier unique

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi des finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°42/2023 du 24/11/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2024 de la commune ;

Vu le compte financier unique de la commune ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des information clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	87 405,00	510 213,87	597 618,87
	Recettes réalisées (1)	B	76 355,25	507 081,47	583 436,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	146 105,88	532 974,10	679 079,98
	Dépenses réalisées (1)	E	115 770,89	511 726,08	627 496,97
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-39 415,64	-4 644,61	-44 060,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	58 700,88	22 760,23	81 461,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	19 285,24	18 115,62	37 400,86
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	19 285,24	18 115,62	37 400,86

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2024 de la commune d'Aunay sous Crécy et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil syndical vote à l'unanimité.

2-Affectation des résultats 2024 – Budget Principal Commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. RIVIERE Jacques,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

- Un excédent pour la section d'investissement de 19 285,24 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 18 115,62 €

Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Affectation au budget primitif 2025 de la section d'investissement reporté pour un montant de 19 285,24 € au compte 001 en recette.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation au budget primitif 2025 de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 18 115,62 € au compte 002 en recette.

Après avoir délibéré le conseil municipal

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2024

3-Adoption du budget primitif 2025 - budget principal commune

M. RIVIERE Jacques, Maire d'Aunay-sous-Crécy, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2025 du budget principal de la commune.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes 501 925,88 €
- Section d'investissement : Dépenses et Recettes 77 330,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif communal 2025 tel que présenté

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif 2025 du budget principal de la commune d'Aunay-sous-Crécy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

4-Subventions municipales aux associations communales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire,

Vu le code général des collectivités locales

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2024

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la commune,

FIXE pour 2024 la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local suivants :

Association	Montant subvention 2024
ASLAC	315 €
Coopérative scolaire	200 €
ADASASC	414 €
Fonds d'aide aux jeunes	207 €
AVIEL	45 €
Prévention routière	67 €
SPDA	90 €

Comité des fêtes	3 150 €
CAUE	72 €
Fondation du patrimoine	55 €
Faites du sport	135 €
FSL	60 €
Association des Maires	350 €
Tréon Loisirs	322 €
Total	5 482 €

Il sera demandé aux associations, pour qu'elle puisse bénéficier de cette subvention, le bilan financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

5-Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition de 1 point pour le bon fonctionnement de la commune. Soit :

- Taxe Foncière bâtie : 45,28 %
- Taxe Foncière non bâtie : 41,03 %
- Taxe d'habitation : 17,47%

Le conseil municipal après avoir délibéré : 1 voix pour, 8 voix contre, 0 abstention

Désapprouve, l'augmentation des taux d'imposition.

Les taux d'imposition pour l'année 2025 resteront les mêmes que l'année 2024 soit :

- Taxe Foncière bâtie : 44,28 %
- Taxe Foncière non bâtie : 40,12 %
- Taxe d'habitation : 17,08%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

INFORMATIONS GENERALES : MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur Le Maire nous informe des réparations de chauffage faites à la mini-crèche.
- Monsieur Le Maire a demandé à la gendarmerie d'intervenir pour des contrôles de vitesse dans la Grande Rue.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Ronan Christophe REFFIENNA : Signale des problèmes de grande vitesse dans la Grande Rue.

- Monsieur Stéphane BRULARD : Demande s'il y aura un bus pour emmener les enfants à TREON. Madame LAVOISÉ lui répond que la ligne de bus scolaire est actée par l'Agglo de Dreux. Un sondage a été fait auprès des parents d'Aunay sous Crécy pour connaître le nombre d'élèves concerné.

- Monsieur Anthony TORNIL : Nous informe avoir eu une réunion avec Hervé Thermique pour le chauffage de la salle des fêtes. Ils vont déplacer la sonde et installer un boîtier pour éviter l'accès au compteur.

- Madame Fan LAVOISÉ : A assisté à la commission mobilité, un rappel aux familles a été fait, indiquant que les inscriptions se font du 13 juin au 15 juillet 2025. En 2024, 628 familles sur 7 000 n'ont pas répondu. En 2025, les familles qui ne répondront pas seront amendable. Point d'attention, s'il n'y a pas d'accompagnateur il n'y a pas de transport.

Des contrôles aléatoires pour les stupéfiants auprès des chauffeurs seront mis en place.

L'ASC Mézières demande :

- si les activités sportives seront reconduites l'année prochaine, si oui une participation sera demandée pour l'occupation des locaux.
- nous informe qu'ils peuvent rajouter une session pour les 6/12 ans en multisports (les mardis soir), ainsi que de la marche Nordique les lundis après-midi.
- nous propose également des activités artistiques pour les enfants et les adultes, le coût serait de 255 € à l'année.

Le conseil municipal réfléchit sur la participation financière de la part de l'ASC Mézières pour les charges énergétiques et l'entretien des locaux qui étaient absorbés lorsque l'école était en activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 22H00
Prochaine réunion le 16/05/2025

Commune d'Aunay-sous-Crécy
Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement Dreux
Canton Dreux Sud

Séance du Conseil du 31 MARS 2025

Nombre de conseillers : 12

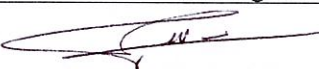
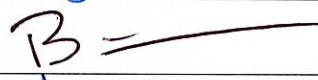
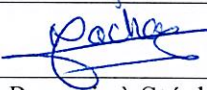
Présents : 8

Absents : 4

Pouvoir : 1

Ordre du jour de la séance

- Délibération portant approbation du compte financier unique
- Affectation des résultats 2024 – Budget Principal Commune
- Adoption du budget primitif 2025-budget principal commune
- Subventions municipales aux associations communales
- Vote des taux d'imposition

Nom	Fonction	Emargement
RIVIERE Jacques	Maire	
LAVOISÉ Fan	1 ^{er} adjoint	
TORNIL Anthony	2 ^{ème} adjoint	
COURCIER Corinne	3 ^{ème} adjoint	
BRULARD Stéphane	Conseiller	
MARAND Béatrice	Conseiller	
MACHARES Carole	Conseiller	
LEGALLOIS Mélodie	Conseiller	Pouvoir à Stéphane BRULARD 
LE GALL DU TERTRE Ronan	Conseiller	Absent
PEREIRA José	Conseiller	Absent
PERROT Yvon	Conseiller	Absent
REFFIENNA Christophe	Conseiller	